

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jessika Turnblom](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3080bae49bd333610a54d011>

Date d'obtention : 2024-02-23 16:19:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Situation de sextage (ex : une jeune fille vient voir son intervenant en disant qu'elle a envoyée des photos d'elle nu à son copain, elle a peur qu'il divulgue ces images aux autres)
2. Grille d'évaluation sexto avec la jeune.
3. Rencontrer le chum (ex : Il ne coopère pas, ou il coopère - remplir la grille d'éval.)
4. Contacter le service de police municipal
6. DPCP (s'ils jugent que c'est un acte malveillant)

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Éviter de consulter les images afin de respecter l'intégrité de l'individu ;
- Toujours intervenir avec bienveillance ;
- La victime doit porter plainte à l'intervenant afin de remplir la grille avec la victime ;
- Contacter la police municipale lorsque la fiche est remplie

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?
Lorsque la victime insiste de montrer les images à l'intervenant.